

Image not found or type unknown



Argent sur comptes bancaires

Par **SANDRA716**, le **16/01/2011 à 18:22**

Bonjour, rnmes parents sont divorcés. Mon père est remarié et très malade. Il a une maison et ils ont décidé de la vendre et déménager. Si quelque chose lui arrive avant qu'ils ne rachètent quelque chose sommes nous héritiers sur l'argent de la vente. rnmerci de votre réponse

Par **mimi493**, le **16/01/2011 à 19:44**

oui, de votre réserve au minimum mais si vos parents sont mariés sous le régime de la communauté, le survivant pourra choisir l'usufruit sur la totalité de la succession du décédé et dépenser l'argent à sa guise.